

GÉORISQUES

Rapport de risques

 **Commune recherchée :**

84300 Cavaillon

Ce rapport de risques est délivré à titre informatif.
Il a pour but de vous montrer une vision simplifiée des risques naturels et technologiques situés près de chez vous.

Vous pouvez consulter nos conditions d'utilisation sur :
georisques.gouv.fr/cgu

7 Risques naturels identifiés :



INONDATION

 sur ma commune :

EXISTANT



REMONTÉE DE NAPPE

 sur ma commune :

EXISTANT



SÉISME

 sur ma commune :

MODÉRÉ



MOUVEMENTS DE TERRAIN

 sur ma commune :

EXISTANT



RETRAIT GONFLEMENT DES
ARGILES

 sur ma commune :

MODÉRÉ



FEU DE FORÊT

 sur ma commune :

EXISTANT



RADON

 sur ma commune :

FAIBLE

4 Risques technologiques identifiés :



INSTALLATIONS INDUSTRIELLES
CLASSÉES (ICPE)

 sur ma commune :

CONCERNÉ



CANALISATIONS DE TRANSPORT
DE MATIÈRES DANGEREUSES

 sur ma commune :

CONCERNÉ



POLLUTION DES SOLS

E1 sur ma commune :

CONCERNÉ



RUPTURE DE BARRAGE

E1 sur ma commune :

CONCERNÉ

Risque d'inondation sur Cavaillon

Risque sur la commune **EXISTANT**

L'inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors de l'eau.



 Zone à risque entraînant une servitude d'utilité publique

Informations détaillées :



PPRN : PPRN-I - Calavon-Coulon aval

Le plan de prévention des risques naturels (PPRN) de type Inondation nommé PPRN-I - Calavon-Coulon aval a été prescrit sur votre commune.

Date de prescription : 26/07/2002

Le PPR couvre les aléas suivant :

Inondation

Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau

Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'État qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.

Pour avoir tous les détails sur votre PPR, vous pouvez consulter le site de votre préfecture.



PPRN : PPRN-I - Durance Révision 1 [Cavaillon]

Le plan de prévention des risques naturels (PPRN) de type Inondation nommé PPRN-I - Durance Révision 1 [Cavaillon] a été approuvé sur votre commune.

Date de prescription : 07/08/2018

Date d'approbation : 03/10/2019

Le PPR couvre les aléas suivant :

Inondation

Par une crue à débordement lent de cours d'eau

Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'État qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.

Pour avoir tous les détails sur votre PPR, vous pouvez consulter le site de votre préfecture.

Risque d'inondation sur Cavaillon



TRI : TRI Avignon

Un territoire à risque important d'inondation (TRI) est une zone où les enjeux potentiellement exposés aux inondations sont les plus importants. L'identifiant de votre TRI est : 84DREAL20140001



AZI : AZI DURANCE 13/84

L'atlas des zones inondables (AZI) vise à faciliter la connaissance des risques d'inondations par les collectivités territoriales, les services de l'État et le public.



DDRM : DDRM84

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

[Inondation](#)

[Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau](#)

11 inondations classées en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

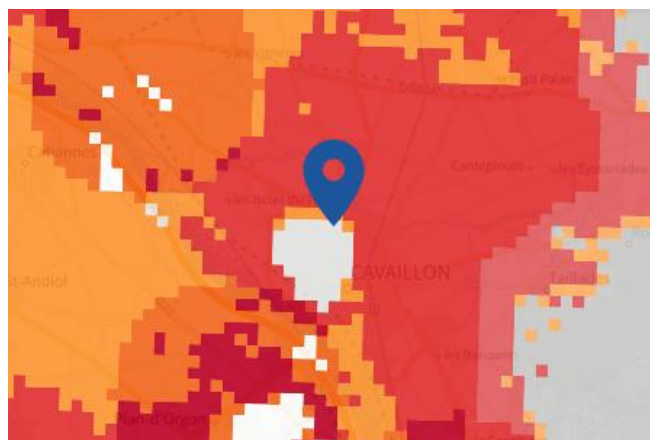
Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
INTE2005870A	Inondations et/ou Coulées de Boue	20/12/2019	13/03/2020
INTE2000953A	Inondations et/ou Coulées de Boue	01/12/2019	29/01/2020
INTE2000953A	Inondations et/ou Coulées de Boue	15/10/2019	29/01/2020
IOCE1030923A	Inondations et/ou Coulées de Boue	06/09/2010	05/12/2010
IOCE0903436A	Inondations et/ou Coulées de Boue	14/12/2008	13/02/2009
INTE0300740A	Inondations et/ou Coulées de Boue	01/12/2003	13/12/2003
INTE0100048A	Inondations et/ou Coulées de Boue	19/09/2000	23/02/2001
INTE9400580A	Inondations et/ou Coulées de Boue	04/11/1994	25/11/1994
INTE9400046A	Inondations et/ou Coulées de Boue	06/01/1994	10/02/1994
NOR19841016	Mouvement de Terrain	23/08/1984	24/10/1984
NOR19821130	Inondations et/ou Coulées de Boue	06/11/1982	02/12/1982

Risque de remontées de nappe sur Cavaillon

Risque sur la commune **EXISTANT**

Une inondation par remontée de nappe se produit lorsque la nappe phréatique (le réservoir d'eau souterrain) sature le sol et remonte à la surface, souvent après des pluies prolongées ou des crues.

Les remontées de nappes peuvent provoquer l'inondation de caves et engendrer l'endommagement du bâti, notamment du fait d'infiltrations dans les murs. A long terme, des infiltrations dans les murs peuvent désagréger les mortiers. Il faut être très prudent lors des opérations de pompage lorsque des caves ont été inondées afin de ne pas fragiliser les murs à cause d'une différence de pression exercée par l'eau.



Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité FORTE	Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité FORTE	Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité FORTE
Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité MOYENNE	Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité MOYENNE	Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité MOYENNE
Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité FAIBLE	Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité FAIBLE	Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité FAIBLE
Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité INCONNUE	Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité INCONNUE	Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité INCONNUE

Informations détaillées :



REMONTÉE DE NAPPES :

Votre niveau d'exposition aux remontées de nappes est : Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe.

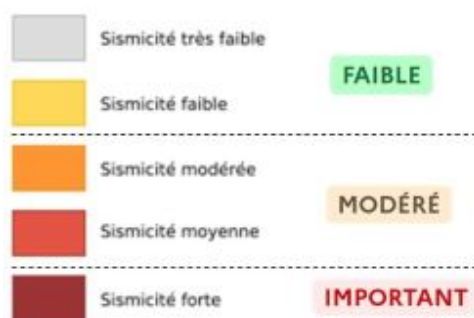
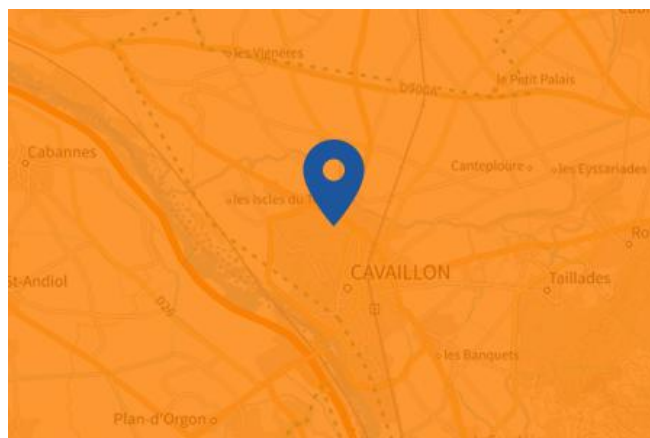
L'indication de fiabilité associé à votre zone est : FORTE

Risque de séisme sur Cavaillon

Risque sur la commune **MODÉRÉ**

Les tremblements de terre naissent généralement dans les profondeurs de l'écorce terrestre et causent des secousses plus ou moins violentes à la surface du sol. Généralement engendrés par la reprise d'un mouvement tectonique le long d'une faille, ils peuvent avoir pour conséquence d'autres phénomènes : mouvements de terrain, raz de marée, liquéfaction des sols (perte de portance), effet hydrologique.

Certains sites, en fonction de leur relief et de la nature du sol, peuvent amplifier les mouvements créés par le séisme. On parle alors d'effet de site. On caractérise un séisme par sa magnitude (énergie libérée) et son intensité (effets observés ou ressentis par l'homme, ampleurs des dégâts aux constructions).



Informations détaillées :



DDRM : DDRM84

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

[Séisme](#)



SÉISME : Échelle règlementaire et obligations associées

Sur l'échelle règlementaire, à votre adresse, le risque sismique est de **3/5**.

Pour votre sécurité, à partir d'un risque de niveau 2, des obligations en cas de travaux ou de construction sont liées à prévenir votre risque sismique. Vous pouvez les consulter sur cette fiche.

Risque de mouvements de terrain sur Cavaillon

Risque sur la commune **EXISTANT**

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol.

Les volumes en jeu peuvent aller de quelques mètres cubes à plusieurs millions de mètres cubes.

Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) à très rapides (quelques centaines de mètres par jour).

Généralement, les mouvements de terrain mobilisant un volume important sont peu rapides. Ces phénomènes sont souvent très destructeurs, car les aménagements humains y sont très sensibles et les dommages aux biens sont considérables et souvent irréversibles.

Les types de risques mouvements de terrain à ma commune:

- Eboulements ou chutes de pierres et de blocs.
Action de l'érosion, des conditions météorologiques et des systèmes racinaires sur les flancs rocheux, entraînant le détachement de pierres et blocs.



Informations détaillées :



DDRM : **DDRM84**

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

[Mouvement de terrain](#)

[Tassements différentiels](#)

[Eboulement ou chutes de pierres et de blocs](#)

1 Mouvements de terrain classés en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
NOR19841016	Mouvement de Terrain	23/08/1984	24/10/1984

Liste des mouvements de terrain recensés dans un rayon de 100m en annexe 1.

Risque de retrait gonflement des argiles sur Cavaillon

Risque sur la commune **MODÉRÉ**

Les sols qui contiennent de l'argile gonflent en présence d'eau (saison des pluies) et se tassent en saison sèche. Ces mouvements de gonflement et de rétractation du sol peuvent endommager les bâtiments (fissuration). Les maisons individuelles qui n'ont pas été conçues pour résister aux mouvements des sols argileux peuvent être significativement endommagées. C'est pourquoi le phénomène de retrait et de gonflement des argiles est considéré comme un risque naturel. Le changement climatique, avec l'aggravation des périodes de sécheresse, augmente ce risque.



Informations détaillées :



RGA : Échelle règlementaire et obligations associées

Sur l'échelle règlementaire, à votre adresse, le risque de gonflement des argiles est de **2/3**.
Pour votre sécurité, des obligations en cas de travaux ou de construction sont liées à prévenir le risque.

4 sécheresses classées en catastrophe naturelle dans ma commune :

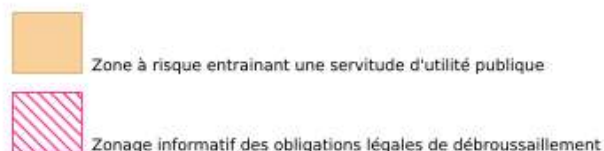
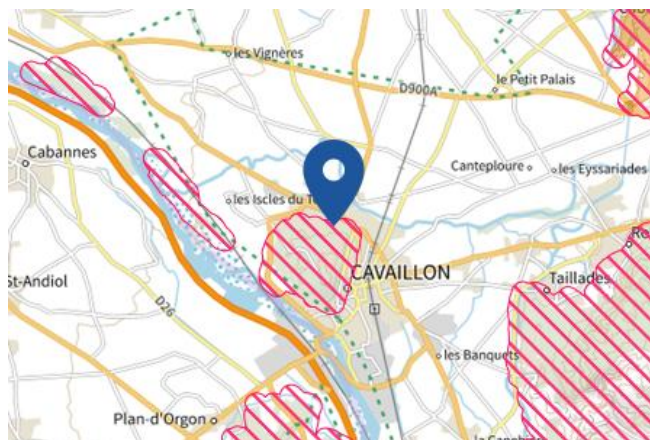
Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
INTE2534330A	Sécheresse	31/03/2023	12/12/2025
IOME2308745A	Sécheresse	01/04/2022	03/05/2023
IOME2229185A	Sécheresse	01/04/2021	29/10/2022
INTE2014522A	Sécheresse	01/07/2019	10/07/2020

Risque de feu de forêt sur Cavaillon

Risque sur la commune **EXISTANT**

Un incendie de forêt ou de végétation peut être défini comme une combustion, qui se développe sans contrôle dans le temps et dans l'espace, dans un milieu végétalisé. On parle d'incendie de forêt lorsqu'une forêt, un maquis ou une garrigue, d'une surface minimale de 0,5 hectares d'un seul tenant, est touché par les flammes et qu'une partie au moins des arbres ou arbustes est détruite.



Informations détaillées :



OLD : Obligation Légale de Débroussaillage

Votre commune se situe dans une zone concernée par les obligations légales de débroussaillage (OLD). Il s'agit de débroussailler, à l'intérieur de ce zonage :

- les abords des constructions sur une profondeur minimale de 50 mètres ;
- les voies privées sur une profondeur maximale de 10 mètres de part et d'autre de la voie.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter la page dédiée aux OLD sur Géorisques, le site jedebroussaille.gouv.fr et le site de l'ONF.

Vous pouvez également consulter la fiche informative sur les obligations de débroussaillage.



DDRM : DDRM84

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

[Feu de forêt](#)

Risque radon sur Cavaillon

Risque sur la commune **FAIBLE**

Le radon est un gaz radioactif naturel. Il est présent dans le sol, l'air et l'eau. Il présente principalement un risque sanitaire pour l'homme lorsqu'il s'accumule dans les bâtiments.



Informations détaillées :



RADON : Potentiel radon faible : recommandations et obligations

Sur l'échelle réglementaire dans votre commune, le potentiel radon est de **1/3**.

Pour votre sécurité, lorsque le potentiel radon est élevé (niveau 3), il existe des recommandations et une obligation d'informer les acquéreurs ou locataires. Vous pouvez les consulter sur cette fiche.

Risque lié aux installations industrielles classées (ICPE) sur Cavaillon

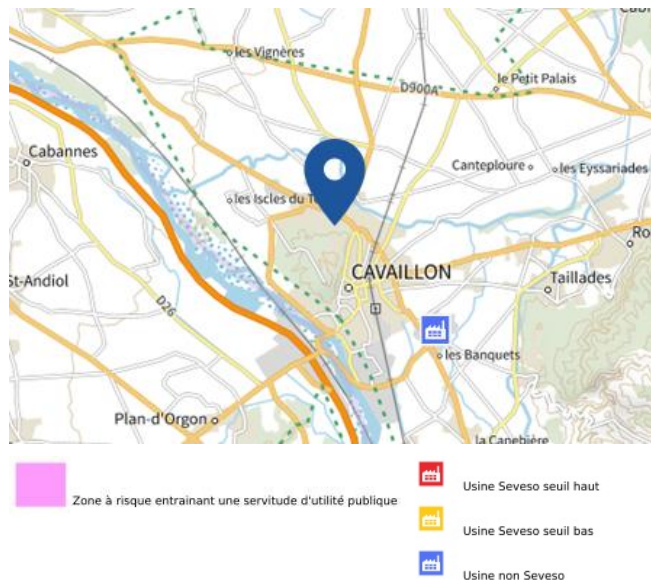
 Risque sur la commune **CONCERNÉ**

Les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) sont les exploitations industrielles ou agricoles susceptibles de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains.

Les établissements Seveso stockent ou manipulent des quantités importantes de substances et mélanges dangereux.

Les établissements Seveso seuil haut stockent plus de substances et mélanges dangereux que les établissements Seveso seuil bas.

Les établissements relevant des rubriques 4XXX sont des établissements qui stockent ou manipulent des substances et mélanges dangereux et sont autorisés ou enregistrés pour cette activité.



Informations détaillées :

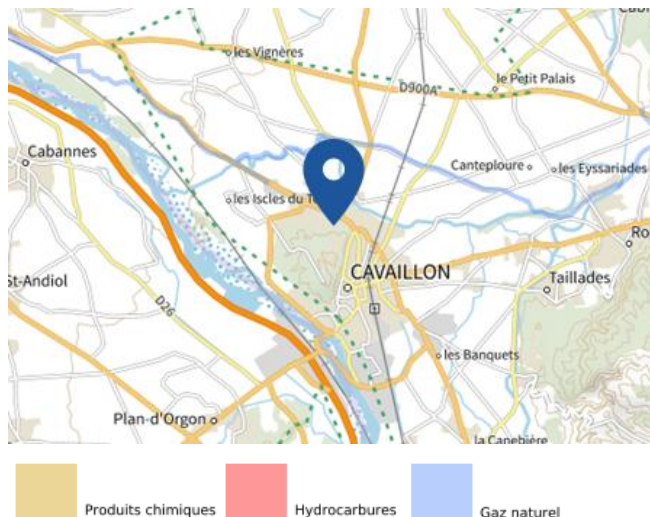
1 installation(s) classée(s) non SEVESO manipulant des substances et mélanges dangereux sur la commune

Nom de l'établissement	Statut SEVESO
ID LOGISTICS CAVAILLON	Non Seveso

Canalisations de transport de matières dangereuses sur Cavaillon

 Risque sur la commune **CONCERNÉ**

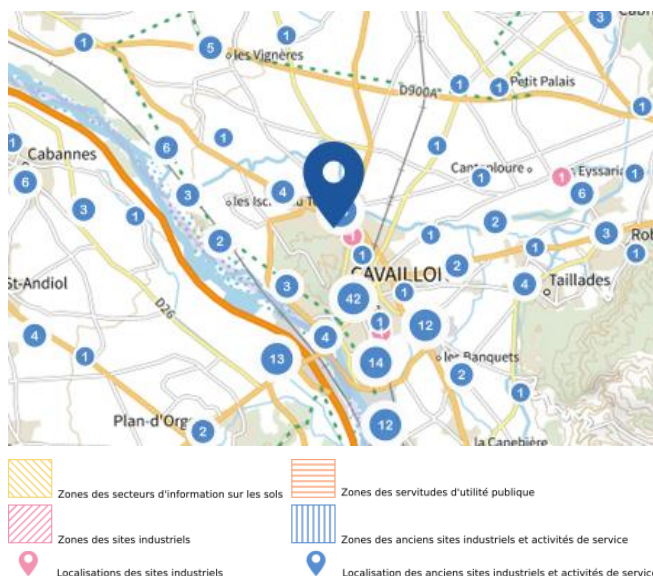
Les canalisations sont fixes et protégées. En général, elles sont enterrées à au moins 80 cm de profondeur. Les canalisations sont utilisées pour le transport sur grandes distances du gaz naturel (gazoducs), des hydrocarbures liquides ou liquéfiés (oléoducs, pipelines), de certains produits chimiques (éthylène, propylène...) et de la saumure (saumoduc).



Risque de pollution des sols sur Cavaillon

Risque sur la commune **CONCERNÉ**

Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement.



Informations détaillées :



SIS :

Votre commune contient un secteur d'information sur les sols (SIS) pouvant occasionner des obligations et des restrictions d'usage.
Renseignez vous auprès de votre mairie.

Liste des sites pollués ou potentiellement pollués recensés dans un rayon de 250m en annexe 2.

Liste des anciens sites industriels ou activités de service recensés dans un rayon de 500m en annexe 3.

Risque rupture de barrage sur Cavaillon

Risque sur la commune **CONCERNÉ**

La rupture d'un barrage peut être une destruction partielle ou totale de l'ouvrage. Elle a pour conséquence une libération soudaine d'une partie de l'eau retenue et entraîne la formation d'une « vague » (onde de submersion) qui se propage vers l'aval. Celle-ci peut avoir pour conséquence une augmentation très rapide du niveau de l'eau à l'aval avec des effets potentiellement destructeurs.



Géorisques ne possède pas de données cartographiques sur ce risque à ce jour

Informations détaillées :



DDRM : **DDRM84**

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

[Rupture de barrage](#)

Annexe 1 : Liste des mouvements de terrain recensés dans un rayon de 100m

2 mouvements de terrain recensés dans la commune

Identifiant	Type	Lieu
22100092	Chute de blocs / Eboulement	Colline St Jacques
68400064	Chute de blocs / Eboulement	Avenue du Cagnard

Annexe 2 : Liste des sites pollués ou potentiellement pollués recensés dans un rayon de 250m

Les tableaux ci-dessous répertorient les sites pollués ou potentiellement pollués ainsi que les anciens sites industriels ou activités de service (base de données CASIAS) sur votre commune.

2 sites pollués ou potentiellement pollués à moins de 250m

Identifiant	Nom établissement	Statut instruction
SSP001114601	GALVA MED	En cours
SSP000413101	Ancienne usine à gaz	En cours

Annexe 3 : Liste des anciens sites industriels ou activités de service recensés dans un rayon de 500m

220 anciens sites industriels ou activités de service à moins de 500m

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3999910	STEP CAVAILLON Vignières	Indéterminé	
SSP3999909	STEP CAVAILLON	Indéterminé	
SSP3999830	FRIGO 84 GONDOLFRUITS (tar)	Indéterminé	
SSP3999829	SIECEUTOM	Indéterminé	
SSP3999644	Casse automobile	Indéterminé	
SSP3999625	Poste de transformation HT/MT	Indéterminé	
SSP3999598	CARRIERE	En arrêt	
SSP3999524	CARRIERE	En arrêt	
SSP3999458	CARRIERES	En arrêt	
SSP3999449	CARRIERES	En arrêt	
SSP3999448	CARRIERES	En arrêt	
SSP3999366	Dépôt VHU	Indéterminé	
SSP3999184	Etablissement de conservation et	Indéterminé	
SSP3999026	Centrale d'enrobage	Indéterminé	
SSP3999025	Centrale d'enrobage	Indéterminé	
SSP3999024	Entreprise de transport	Indéterminé	
SSP3999023	Entrepot couvert de biens de	En arrêt	
SSP3999019	Usine de fabrication de plâtres	Indéterminé	
SSP3999017	Plateforme logistique	Indéterminé	
SSP3998962	Station de transit de produits minéraux	Indéterminé	
SSP3998958	Station service	Indéterminé	
SSP3998957	Entrepôt de stockage	Indéterminé	
SSP3998953	Entrepôt de stockage	Indéterminé	
SSP3998950	Station service	Indéterminé	
SSP3998948	Atelier d'entretien, de contrôle	Indéterminé	
SSP3998946	Garage automobile	Indéterminé	
SSP3998944	Déchetterie	Indéterminé	
SSP3998943	Fabrique de conserves alimentaires	Indéterminé	
SSP3998942	Déchetterie aménagée	Indéterminé	
SSP3998940	Atelier de vernissage de meubles	Indéterminé	
SSP3998939	Atelier de travail du bois	Indéterminé	
SSP3998937	Atelier de réparation de machines	Indéterminé	
SSP3998936	Entrepôt de production agricole	Indéterminé	
SSP3998935	Imprimerie	Indéterminé	
SSP3998933	Hall de stationnement pour autocars	Indéterminé	
SSP3998929	Atelier de fabrication de charpentes	Indéterminé	
SSP3998927	Garage de véhicules automobiles	Indéterminé	
SSP3998926	Garage automobile	Indéterminé	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3998925	Station service	Indéterminé	
SSP3998923	Station service	Indéterminé	
SSP3998922	Station service	Indéterminé	
SSP3998921	Station service	Indéterminé	
SSP3998919	Stockage de terreau	Indéterminé	
SSP3998917	Entrepot de stockage et distribution de	Indéterminé	
SSP3998914	Entrepôt frigorifique	Indéterminé	
SSP3998911	Atelier de menuiserie ébénisterie	Indéterminé	
SSP3998910	Station service	Indéterminé	
SSP3998909	Garage automobile	Indéterminé	
SSP3998908	Entrepôt de stockage	Indéterminé	
SSP3998907	Atelier de carrosserie et peinture	Indéterminé	
SSP3998906	Centre de recherches	Indéterminé	
SSP3998905	Transport et manutention	Indéterminé	
SSP3998904	Plateforme logistique	Indéterminé	
SSP3998903	Plateforme frigorifique	Indéterminé	
SSP3998902	Station service	Indéterminé	
SSP3998901	Installation de cogénération	Indéterminé	
SSP3998900	Plate-forme de stockage	Indéterminé	
SSP3998899	Entrepôt frigorifique	Indéterminé	
SSP3998898	Centre téléphonique	Indéterminé	
SSP3998895	Activité de transports de marchandises	Indéterminé	
SSP3998892	Station de transit de produits minéraux	En arrêt	
SSP3998890	Entrepôt de stockage	Indéterminé	
SSP3998877	Station service	Indéterminé	
SSP3998874	Atelier de revêtement et d'assemblage	Indéterminé	
SSP3998868	Atelier de réparation et d'entretien	Indéterminé	
SSP3998867	Installation de distribution de carburants	Indéterminé	
SSP3998866	Pressing	Indéterminé	
SSP3998865	Station service	Indéterminé	
SSP3998863	Dépôt de carburant	Indéterminé	
SSP3998861	Plateforme de messagerie	Indéterminé	
SSP3998859	Industrie de sirops	Indéterminé	
SSP3998857	Garage automobile	Indéterminé	
SSP3998855	Pressing	Indéterminé	
SSP3998853	Plate forme industrielle de tri colis la	Indéterminé	
SSP3998850	Garage automobile et desserte de	Indéterminé	
SSP3998848	Garage d'entretien et de réparation de	Indéterminé	
SSP3998845	Industrie de transformation de	Indéterminé	
SSP3998844	Centre technique municipal	Indéterminé	
SSP3998842	Société de transport	Indéterminé	
SSP3998840	Société d'afrètement et de transports	Indéterminé	
SSP3998839	Atelier de mécanique et tôlerie, peinture	Indéterminé	
SSP3998838	Entrepôt couvert pour fruits et légumes	Indéterminé	
SSP3998835	Plate forme de stockage logistique	Indéterminé	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3998831	Garage automobile	Indéterminé	
SSP3998823	Industrie de galvanisation	En arrêt	
SSP3998819	Industrie de fruits et légumes	Indéterminé	
SSP3998747	Station d'épuration	Indéterminé	
SSP3998742	Station d'épuration	En arrêt	
SSP3998741	Station d'épuration	Indéterminé	
SSP3998729	Décharge	Indéterminé	
SSP3998728	Décharge	Indéterminé	
SSP3998638	Alimentation par forage	Indéterminé	
SSP3998608	Centrale d'enrobage à chaud de	Indéterminé	
SSP3997974	Dépôt de liquides inflammables	En arrêt	
SSP3997973	Dépôt de liquides inflammables et	En arrêt	
SSP3997960	Etablissement de teinturerie-dégraissage	En arrêt	
SSP3997950	Dépôt de Liquides Inflammables	En arrêt	
SSP3997949	Station service	En arrêt	
SSP3997945	Dépôt de Liquides Inflammables	Indéterminé	
SSP3997944	Station service	Indéterminé	
SSP3997943	Dépôt de Liquides Inflammables	En arrêt	
SSP3997942	Station service	Indéterminé	
SSP3997941	Dépôt de Liquides Inflammables	En arrêt	
SSP3997940	Station service	Indéterminé	
SSP3997939	Garage	En arrêt	
SSP3997938	Fabrication d'appareils de manutention	En arrêt	
SSP3997937	Dépôt de Liquides Inflammables	En arrêt	
SSP3997936	Laverie automatique	Indéterminé	
SSP3997935	Dépôt de gaz combustibles liquéfiés	En arrêt	
SSP3997934	Garage	Indéterminé	
SSP3997933	Dépôt de Liquides Inflammables	En arrêt	
SSP3997913	Garagiste	En arrêt	
SSP3997911	Atelier de carrosserie et de peinture	En arrêt	
SSP3997910	Atelier de carrosserie et de peinture	En arrêt	
SSP3997909	Dépôt de Liquides Inflammables	Indéterminé	
SSP3997908	Dépôt de liquides inflammables	En arrêt	
SSP3997907	Station service	Indéterminé	
SSP3997906	Station service	En arrêt	
SSP3997897	Atelier de mécanique Automobiles	En arrêt	
SSP3997876	Blanchisserie	En arrêt	
SSP3997875	Dépôt de Liquides Inflammables	En arrêt	
SSP3997809	Distillerie d'alcool et d'eau de vie	En arrêt	
SSP3997808	Carrière d'extraction de pierres	En arrêt	
SSP3997807	Dépôt de liquides inflammables	En arrêt	
SSP3997806	Dépôt de liquides inflammables	Indéterminé	
SSP3997664	Usine à gaz	En arrêt	
SSP3997596	Tannerie	En arrêt	
SSP3997595	Usine à soie	Indéterminé	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3997581	Dépôt d'ordures ménagères	Indéterminé	
SSP3997451	Tannerie	En arrêt	
SSP3997450	Fabrique de laine	Indéterminé	
SSP3997413	Station service	En arrêt	
SSP3997412	Station service	Indéterminé	
SSP3997313	Dépôt de liquides inflammables	En arrêt	
SSP3997312	Distillation de marcs	Indéterminé	
SSP3997311	Dépôt de liquides inflammables	Indéterminé	
SSP3997270	Station service	Indéterminé	
SSP3997269	Dépôt de liquides inflammables	Indéterminé	
SSP3997268	Constructions métalliques	Indéterminé	
SSP3997223	Station service	En arrêt	
SSP3997222	Carrosserie automobile	En arrêt	
SSP3997194	Dépôt de gaz combustibles liquifiés	En arrêt	
SSP3997193	Dépôt de gaz combustibles liquifiés	Indéterminé	
SSP3997192	Dépôt de liquides inflammables	En arrêt	
SSP3997191	Dépôt de gaz combustibles liquifiés	En arrêt	
SSP3997190	Dépôt de liquides inflammables	En arrêt	
SSP3997189	Dépôts de carburants	En arrêt	
SSP3997188	AU	En arrêt	
SSP3997187	Atelier de serrurerie et charpentes	En arrêt	
SSP3997186	Atelier de carrosserie automobile et	En arrêt	
SSP3997178	Dépôt de liquides inflammables	En arrêt	
SSP3997169	Dépôt de gaz	Indéterminé	
SSP3997168	Station service	En arrêt	
SSP3997156	Entrepôt frigorifique	Indéterminé	
SSP3997155	Dépôt de liquides inflammables et de	Indéterminé	
SSP3997154	Station service	Indéterminé	
SSP3997153	Dépôt de liquides inflammables	En arrêt	
SSP3997152	Dépôt de gaz	En arrêt	
SSP3997151	Dépôt de gaz	En arrêt	
SSP3997150	Atelier de réparation	En arrêt	
SSP3997149	Station service	Indéterminé	
SSP3997148	Station service	Indéterminé	
SSP3997126	Fabrique d'emballage mécanique	En arrêt	
SSP3997125	Garage automobile avec atelier de	Indéterminé	
SSP3997124	Buanderie-nettoyage à sec	En arrêt	
SSP3997123	Station service	En arrêt	
SSP3997122	Blanchisserie	Indéterminé	
SSP3997121	Installation de concassage et criblage	Indéterminé	
SSP3997119	Chaudronnerie	En arrêt	
SSP3997114	Dépôt de liquides inflammables	En arrêt	
SSP3997111	Dépôt de liquides inflammables	Indéterminé	
SSP3997105	Dépôt de liquides inflammables	Indéterminé	
SSP3997084	Atelier de serrurerie et charpentes	En arrêt	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3997083	Dépôt de gazoil	En arrêt	
SSP3997082	Dépôt de gazoil	En arrêt	
SSP3997081	Dépôt de gaz combustibles liquifiés	En arrêt	
SSP3997078	Dépôt de liquides inflammables	En arrêt	
SSP3997029	Station service	En arrêt	
SSP3997028	Station service	En arrêt	
SSP3997027	Entreprise de criblage, concassage	Indéterminé	
SSP3996791	Atelier de chaudronnerie, tolerie	Indéterminé	
SSP3996790	Station service	En arrêt	
SSP3996601	Garage de véhicules poids lourds	En arrêt	
SSP3996599	Fabrique et atelier de meubles	Indéterminé	
SSP3996536	Entrepôt frigorifique	En arrêt	
SSP3996534	Installations frigorifiques	Indéterminé	
SSP3996054	Etablissements MIGNON frères	Indéterminé	
SSP3996051	Usine à gaz	En arrêt	
SSP3996050	Distillerie d'alcools de marcs	Indéterminé	
SSP3996049	Distillerie rectificative d'alcools	Indéterminé	
SSP3996048	Fabrication d'eau de javel	En arrêt	
SSP3996047	Atelier de dégraissage et de teinturerie	En arrêt	
SSP3995912	Entrepôt d'essence ROBERT	En arrêt	
SSP3995900	Société Cavaillonnaise d'automobiles	Indéterminé	
SSP3995898	Garage automobile	Indéterminé	
SSP3995896	Dépôt d'acétylène dissous	En arrêt	
SSP3995894	Garage BERNARD et TEXIER	Indéterminé	
SSP3995891	Dépôt de liquides inflammables	Indéterminé	
SSP3995889	Abattoir municipal	Indéterminé	
SSP3995888	Garage automobile	Indéterminé	
SSP3995886	Garage automobile	Indéterminé	
SSP3995884	Station service	Indéterminé	
SSP3995882	Dépôt de Liquides Inflammables	En arrêt	
SSP3995879	Distillerie de vins et marcs de raisins	Indéterminé	
SSP3995878	Dépôt d'engrais et fabrication de super	En arrêt	
SSP3995877	Atelier de teinturerie	En arrêt	
SSP3995875	Entrepôt d'huiles minérales	En arrêt	
SSP3995873	Tannerie	En arrêt	
SSP3995871	Station service	Indéterminé	
SSP3995870	Dépôt de boves et immondices	En arrêt	
SSP3995859	Tannerie	Indéterminé	
SSP3995858	Filiature de soie	Indéterminé	
SSP3995856	Moulin à plâtre	Indéterminé	
SSP3995854	Equarrissage	Indéterminé	
SSP3995852	Tannerie	Indéterminé	
SSP3995850	Usine d'equarrissage et d'engrais	En arrêt	
SSP3995848	Tannerie	En arrêt	
SSP3995846	Tannerie	En arrêt	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3995844	Tannerie	En arrêt	
SSP685342	FRIGO 84 GONDOLFRUITS	En arrêt	



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



QUE FAIRE
EN CAS D'...

Premier risque naturel en France, les
inondations concernent une très grande
majorité des territoires français.

INONDATION ?

Avant une inondation

- **RENSEIGNEZ-VOUS** auprès de la **mairie** sur le type d'inondation qui vous concerne et les mesures de protection (lieux d'hébergement en cas d'évacuation, etc.)
- **FAITES RÉALISER** un **diagnostic** de vulnérabilité de votre maison
- **PRÉPAREZ** votre **kit d'urgence 72 heures** avec les objets et articles essentiels
- **PRÉVOYEZ** les dispositifs de **protection à installer** : sacs de sable, barrières amovibles (batardeaux) et le matériel pour surélever les meubles
- **AMÉNAGEZ** une **zone refuge** à l'étage, avec une ouverture permettant l'évacuation **OU IDENTIFIEZ** un lieu à proximité pour vous réfugier

Quand une inondation est annoncée et que l'eau monte

- **ÉLOIGNEZ-VOUS** des cours d'eau, des berges et des ponts
- **REPORTÉZ** tous vos déplacements, que ce soit à pied ou en voiture
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER** vos enfants à l'école ou à la crèche : ils y sont en sécurité
- **INFORMEZ-VOUS** sur les sites Météo-France et Vigicrues
- **INSTALLEZ** les dispositifs de protection, sans vous mettre en danger, et placez en hauteur les produits polluants
- **COUPEZ**, si possible, les réseaux de gaz, d'électricité et de chauffage
- **RÉFUGIEZ-VOUS** dans un bâtiment, en hauteur ou à l'étage, avec le kit d'urgence 72 heures
- **NE DESCENDEZ PAS** dans les sous-sols ou les parkings souterrains

Pendant toute la durée de l'inondation



NE PRENEZ PAS VOTRE VOITURE, 30 cm d'eau suffisent à emporter une voiture



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ABRI, n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



QUE FAIRE
EN CAS DE...

Le séisme est le risque naturel majeur potentiellement le plus meurtrier, tant par ses effets directs (chutes d'objets et effondrement de bâtiments) qu'indirects (mouvements de terrain, tsunami, etc.).

SÉISME ?

Avant les secousses, préparez-vous

- **REPÉREZ les endroits où vous protéger :**
loin des fenêtres, sous un meuble solide
- **FIXEZ les appareils et meubles lourds**
pour éviter qu'ils ne soient projetés ou renversés
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72H**
avec les objets et articles essentiels
- **FAITES RÉALISER UN DIAGNOSTIC de vulnérabilité** de votre bâtiment



Pendant les secousses

- **ABRITEZ-VOUS PRÈS D'UN MUR**, d'une structure porteuse ou sous des meubles solides
- **ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES** pour éviter les bris de verre
- Si vous êtes en rez-de-chaussée ou à proximité d'une sortie, **ÉLOIGNEZ-VOUS DU BÂTIMENT**
- **NE RESTEZ PAS PRÈS DES LIGNES ÉLECTRIQUES** ou d'ouvrages qui pourraient s'effondrer (ponts, corniches, ...)
- **EN VOITURE, NE SORTEZ PAS** et arrêtez-vous à distance des bâtiments
- **RESTEZ ATTENTIF :** après une première secousse, il peut y avoir des répliques



Après les secousses



SORTEZ DU BÂTIMENT, évacuez par les escaliers et éloignez-vous de ce qui pourrait s'effondrer



ELOIGNEZ-VOUS DES CÔTES et rejoignez les hauteurs : un séisme peut provoquer un tsunami



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



QUE FAIRE
EN CAS D'...

Un accident industriel peut exposer la population et l'environnement à des effets thermiques, toxiques ou de surpression, jusqu'à plusieurs dizaines de kilomètres du lieu de l'accident.

ACCIDENT INDUSTRIEL ?

Si vous vivez dans une zone à risques industriels majeurs

- **DEMANDEZ À VOTRE MAIRIE** les brochures d'information éditées par l'industriel en lien avec la **préfecture** : elles informent sur les signaux d'alerte et indiquent la conduite à tenir
- **IDENTIFIEZ LE SIGNAL NATIONAL D'ALERTE** pour le reconnaître en cas d'événement
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72h** et munissez-vous de gros scotch

Alerte



Fin d'alerte



En cas d'accident industriel, dès que vous entendez le signal sonore d'alerte

- **METTEZ-VOUS À L'ABRI** dans un bâtiment en dur, fermez portes et fenêtres
- **ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES** afin de vous protéger des éclats de verre éventuels
- **CALFEUTREZ AVEC LE GROS SCOTCH LES OUVERTURES ET LES AÉRATIONS**, arrêtez la ventilation et la climatisation
- **EN CAS DE GÊNE RESPIRATOIRE** respirez à travers un linge humide
- **SI VOUS ÊTES DANS VOTRE VÉHICULE**, gagnez un bâtiment le plus rapidement possible
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS**, ils sont pris en charge par les équipes pédagogiques ou les secours



Jusqu'à la fin de l'alerte



RESTEZ À L'ÉCOUTE
des consignes des autorités



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER
afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ABRI,
n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



NE FUMEZ PAS,
évitiez toute flamme ou étincelle



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



QUE FAIRE
EN CAS DE...

En France, 9 feux sur 10 sont d'origine humaine : en cas de sécheresse, de canicule ou de vent fort, un mégot mal éteint jeté depuis une fenêtre de voiture peut suffire à dévaster des hectares de végétation en quelques minutes.

FEU DE FORÊT ?

Comment éviter les départs de feu de forêt ?

- **DÉBROUSSAILLEZ** autour de chez vous avant l'été
- **ORGANISEZ** les barbecues loin de la végétation
- **RÉALISEZ VOS TRAVAUX DE BRICOLAGE**, sources d'étincelles, loin de la pelouse et des herbes sèches
- **JETEZ vos mégots dans un cendrier.**
Faites attention aux cendres incandescentes



En cas de départ de feu de forêt ou de végétation

- **DONNEZ L'ALERTE** en appelant le 112, le 18 ou le 114 (personnes malentendantes)
- **ÉLOIGNEZ LES COMBUSTIBLES** (bouteilles de gaz, etc.)
- **RENTREZ** le mobilier de jardin et le tuyau d'arrosage
- **ABRITEZ-VOUS** dans un bâtiment en dur. Fermez et arrosez volets, portes et fenêtres
- **OCCULTEZ LES AÉRATIONS** et les bas de porte avec des linges mouillés
- **COUVREZ-VOUS** le nez et la bouche avec un linge humide
- **LAISSEZ VOTRE PORTAIL OUVERT** pour faciliter l'accès des pompiers
- **SI VOUS ÊTES DANS VOTRE VÉHICULE**, ne sortez pas et allez-vous garer dans une zone dégagée



En attendant les secours



RESTEZ À L'ÉCOUTE
des consignes des autorités



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER
afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ABRI,
n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



NE PRENEZ PAS VOTRE VOITURE

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr

Fiche d'information sur les obligations de débroussaillage

Le bien que vous souhaitez acquérir ou louer est concerné par l'obligation légale de débroussaillage (OLD). Cette fiche précise les modalités qui s'y rapportent.

Le débroussaillage autour des habitations, routes et autres installations ou équipements est la meilleure des protections : **90 % des maisons détruites lors des feux de forêt se situent sur des terrains pas ou mal débroussaillés.**

Débroussailler les abords de son habitation, **c'est créer une ceinture de sécurité en cas de feu de forêt**, dans le but de se protéger, de protéger ses proches et ses biens, faciliter l'intervention des secours et de protéger la biodiversité et son cadre de vie.



Terrain respectant les obligations de débroussaillage, source : ONF.

Le débroussaillage consiste sur une profondeur d'au moins 50 mètres¹ autour de son habitation, à **réduire la quantité de végétaux** et à **créer des discontinuités** dans la végétation restante.

Ce n'est ni une coupe rase, ni un défrichement. Il s'agit de couper la végétation herbacée, les buissons et les arbustes, et selon votre département, de mettre à distance les arbres pour qu'ils ne se touchent pas.

Cette mesure est rendue obligatoire par le code forestier dans les territoires particulièrement exposés au risque d'incendie. Sont concernées toutes les **constructions situées à l'intérieur et à moins de 200 mètres des massifs forestiers, landes, maquis ou garrigues classés à risque d'incendie.**

Cette obligation relève de la responsabilité du propriétaire de la construction.

Selon la configuration de votre parcelle, et pour respecter la profondeur du débroussaillage, vous pourriez être tenu d'intervenir sur des parcelles voisines, au-delà des limites de votre propriété.

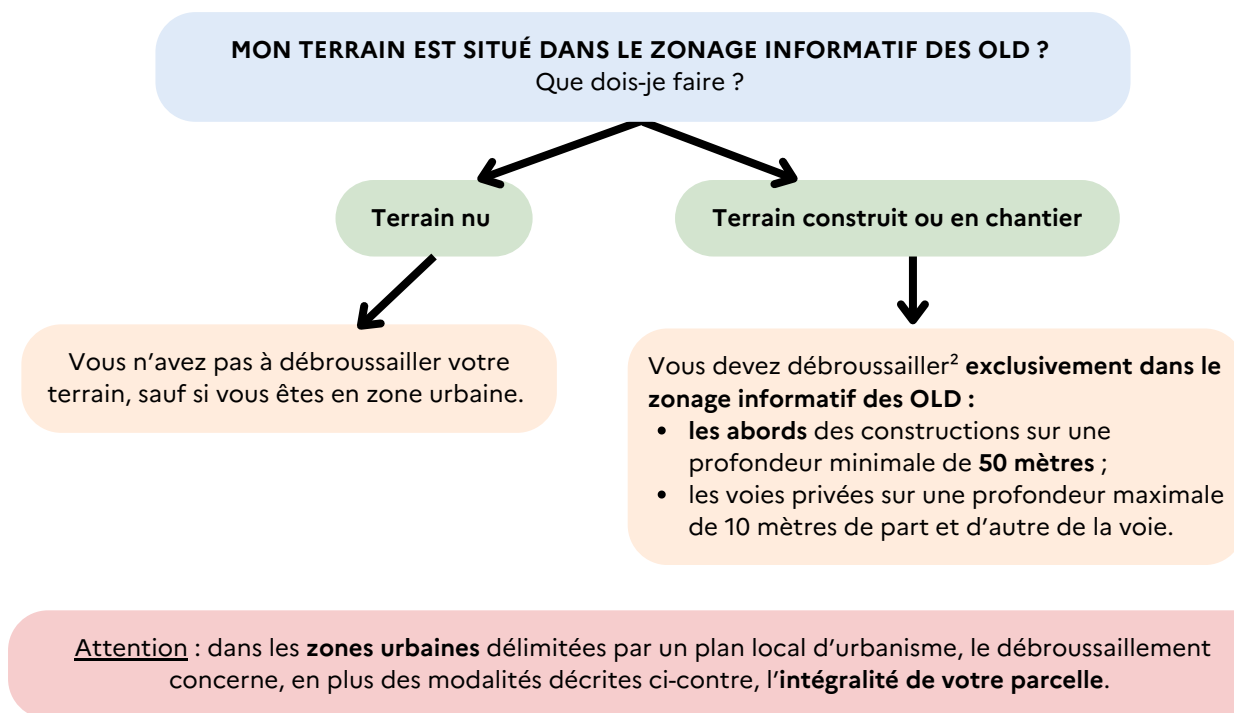
En cas de non-respect de ces obligations, vous vous exposez à des sanctions, qu'elles soient pénales ou administratives

¹ Le préfet ou le maire peut porter cette obligation à 100 mètres.

QUELLES RÈGLES S'APPLIQUENT SUR VOTRE TERRAIN ?

Vous pouvez consulter le zonage informatif à l'adresse suivante :

<https://www.georisques.gouv.fr/me-preparer-me-proteger/OLD-obligations-legales-de-debroussaillage>



Des règles particulières peuvent s'appliquer :

- aux terrains situés à proximité d'infrastructures linéaires (réseaux électriques, voies ferrées, etc.) : profondeur de débroussaillage, consignes de mise en œuvre, etc. ;
- et aussi aux terrains servant d'assiette à une zone d'aménagement concertée, une association foncière urbaine, un lotissement, un site SEVESO, un camping, etc.

Qui est concerné par les travaux de débroussaillage ?

Le propriétaire de la construction est responsable du débroussaillage autour de celle-ci. Un locataire peut effectuer le débroussaillage si cela est précisé dans son contrat de location, cela n'exonère cependant pas le propriétaire de sa responsabilité pénale.

Attention : les obligations légales de débroussaillage liées à vos constructions sont à réaliser sur une **profondeur minimale de 50 mètres** à compter de celles-ci. Elles ne se limitent pas nécessairement aux limites de votre parcelle. **Vous pouvez donc être amené à réaliser des travaux de débroussaillage sur une parcelle voisine.**

Dans ce cas :

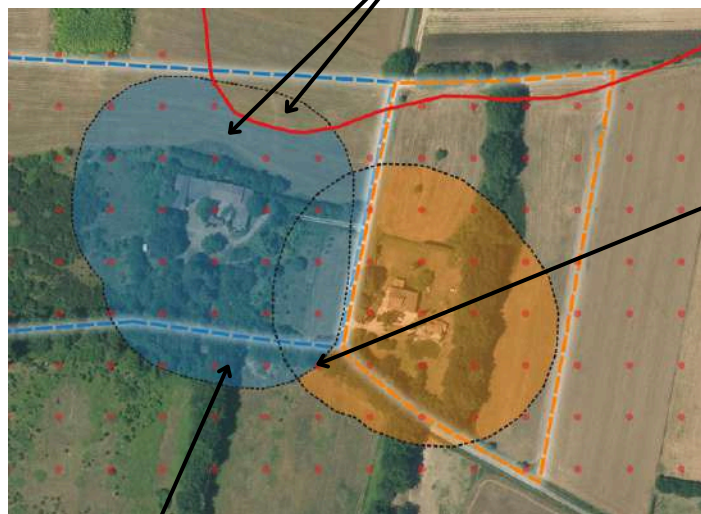
- informez vos voisins de vos obligations de débroussaillage sur leur terrain. Il est recommandé de formaliser votre demande d'accès par un **courrier avec accusé de réception**, précisant la nature des travaux à réaliser ([modèle de courrier](#)) ;
- vos voisins peuvent choisir d'effectuer eux-mêmes le débroussaillage qui vous incombe. Cependant, s'ils ne souhaitent pas le réaliser eux-mêmes mais qu'ils vous refusent l'accès, ou qu'ils ne répondent pas à votre demande d'accès au bout d'un mois à compter de la notification, la responsabilité du débroussaillage leur incombera. Vous devrez en informer le maire.

² Dans la limite du zonage informatif des obligations légales de débroussaillage.

³ Cette profondeur est fixée par arrêté préfectoral.

EXEMPLE :

Le propriétaire débroussaile les abords de sa maison sur une profondeur de 50 mètres à l'intérieur seulement du zonage informatif des OLD.



Source : IGN - ortho express 2020

En cas de superposition, l'obligation de mise en œuvre incombe en **priorité au propriétaire de la zone de superposition**.

Si la superposition concerne une **parcelle tierce qui ne génère pas d'OLD** elle-même, **chaque propriétaire dont les OLD débordent sur cette parcelle est responsable du débroussaillage des zones les plus proches des limites de sa propre parcelle**.

- Zonage informatif des OLD
- Parcelle propriétaire A
- OLD qui incombe au propriétaire A
- Parcelle propriétaire B
- OLD qui incombe au propriétaire B
- Profondeur de 50 mètres autour des constructions

Attention, le débroussaillage doit être réalisé **de manière continue sans tenir compte des limites de la propriété et peut ainsi déborder sur une parcelle voisine**.

COMMENT ET QUAND DÉBROUSSAILLER ?

Les modalités précises de mise en œuvre du débroussaillage sont adaptées au mieux aux conditions locales de votre département. **Premier réflexe : allez consulter le site de votre préfecture !**

Le débroussaillage comprend plusieurs types de travaux :

- des travaux de réduction importante de la végétation, qui peuvent nécessiter la coupe d'arbres ou d'arbustes, travaux recommandés durant les saisons d'**automne et d'hiver** ;
- l'entretien des zones déjà débroussaillées, qui consiste à maintenir une faible densité de végétation au sol en coupant les herbes et les broussailles ;
- le nettoyage après une opération d'entretien, comprenant l'élimination des résidus végétaux et l'éloignement de tout combustible potentiel aux abords de l'habitation.



Que faire des déchets verts ?

Vous pouvez les broyer ou les composter, car ils sont biodégradables. Vous avez également la possibilité de les déposer à la déchetterie. Vous pouvez vous renseigner auprès de votre mairie pour connaître les modalités de traitement des déchets verts dans votre commune, communauté de communes ou agglomération.

QUE RISQUEZ-VOUS SI VOUS NE DÉBROUSSAILLEZ PAS VOTRE TERRAIN ?

Ne pas débroussailler son terrain, c'est **risquer l'incendie de son habitation**, mettre l'environnement et soi-même **en danger et compliquer l'intervention des services d'incendie et de secours**. Vous vous exposez également à des sanctions, telles que :

- des **sanctions pénales** : de la contravention de 5e classe, pouvant aller jusqu'à 1 500 €, au délit puni de 50 €/m² non débroussaillé ;
- des **sanctions administratives** : mise en demeure de débroussailler avec astreinte , amende administrative allant jusqu'à 50 €/m² pour les zones non débroussaillées , exécution d'office : la commune peut réaliser les travaux et facturer le propriétaire ;
- une **franchise sur le remboursement des assurances**.



Maison non débroussaillée, partiellement détruite par le passage d'un feu, Rognac (13), source : ONF.

Pour aller plus loin sur les obligations légales de débroussaillage :

[Site internet de votre préfecture](#)

Jedebroussaille.gouv.fr

[Dossier expert sur les feux de forêt | Géorisques](#)

[Obligations légales de débroussaillage | Géorisques](#)

[Articles L.134-5 à L.134-18 du code forestier](#)



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ,
DE LA FORÊT, DE LA MER
ET DE LA PÊCHE**

Liberté
Égalité
Fraternité